

LA LETTRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE N°22

19 JUILLET 2023

SIMPLIFICATION DE L'ÉVALUATION DES STRUCTURES

Contexte

L'évaluation des structures de recherche est réalisée par le Hcéres qui est mandaté au service des établissements pour **évaluer le bilan** des unités, formations et établissements de l'ESR. Par ailleurs, l'Inserm conduit l'évaluation **sur le projet et les acteurs du projet** à l'échelle des chercheurs, des équipes et de l'unité. Cet enchevêtrement d'objectifs conduit à une double rédaction et à une collecte de données distinctes. De plus, cela génère un délai considérable entre la rédaction du dossier HCERES puis du dossier évalué par les établissements de l'ESR, ce qui requiert également de la part des unités des mises à jour au cours des étapes du processus d'évaluation.

Une simplification majeure doit viser à bien définir le périmètre de l'évaluation, l'entité pour la réaliser, et les critères objectifs de l'évaluation.

Première option d'évaluation des unités

L'évaluation des structures qui est réalisée cette année par le Hcéres cible le bilan des unités. Il faudrait demander au MESR que la lettre de mission du Hcéres soit élargie à l'évaluation du **projet des unités avec les personnels du futur mandat**. Au préalable, il conviendra avec le Hcéres, le MESR, et les tutelles associées de valider le format et les critères réellement nécessaires pour les données de caractérisation et de production.

On peut en effet s'interroger sur la grande diversité et la quantité des données que le Hcéres collecte pour le MESR et douter qu'elles soient utilisables. Les unités ont des difficultés à faire cette collecte d'informations (format déclaratif), et cela nécessite un suivi intensif dans le temps (entrants et sortants avec données associées). Des informations sont aussi régulièrement demandées de la part d'autres tutelles telles que les universités (dotations annuelles). Si les délégations sont capables d'extraire la masse salariale gérée par elles, elles n'en représentent

donc pas la totalité. Ainsi, **cette collecte d'informations (si elle est réellement nécessaire au MESR) devrait être gérée hors des unités** et organisée au niveau de chacune des tutelles.

L'évaluation conjointe du bilan et du projet ajouterait de la valeur à l'évaluation produite à la fois pour les tutelles et pour le Hcéres, qui peuvent ainsi réaliser les analyses disciplinaires/thématiques. Les membres des panels HCERES regrettent que les discussions portant sur le projet n'apparaissent pas sur le rapport Hcéres. Ceci non seulement rajoute des difficultés pour trouver des experts scientifiques qui acceptent d'y siéger, mais surtout prive l'évaluation des éléments de perspectives. Les CSS et le CS, eux, se basent sur l'évaluation du projet et des acteurs au projet.

En dehors de la vague C 2023, les unités ont toujours présenté leur projet dans leur dossier d'autoévaluation (DAE). Dans le cas de simplification où leur projet serait évalué, elles joindraient le fichier du Hcéres « Données de caractérisation et production » avec les réalisations et les financements obtenus par les personnes présentes au cours du mandat « du bilan », simplement avec une couleur indiquant les sortants, et une autre couleur identifiant les arrivants pour le prochain mandat.

Lien avec le SAB (non obligatoire) pour les unités

Le dossier fourni au SAB serait identique à celui du Hcéres (toujours déposé par l'université). Le SAB constitué préférentiellement avec un panel d'experts internationaux semble être un outil d'importance pour situer les activités de recherche dans son contexte international, et cela peut renforcer la qualité de l'évaluation notamment pour les grands centres de recherche.

Pour les instances Inserm

Les CSS utiliseraient directement ce document unique, et l'Inserm ne demanderait aucun document supplémentaire. Des membres des CSS continueraient de participer dans les comités d'évaluation du Hcéres. Les CSS évalueraient ces dossiers, rendraient un avis et une appréciation. Le conseil scientifique rendrait son avis, après audition du DU par le comité mixte CSS/CS.

Points positifs

1. Un dossier unique serait réalisé pour le SAB (optionnel), Hcéres et les tutelles (dont l'Inserm), ce qui permettrait un gain de temps considérable et un effort moindre pour la rédaction des documents.

Les risques associés

1. Refus de modification du MESR de la lettre de mission du Hcéres.
2. Selon les besoins réels du MESR, la collecte et l'harmonisation des données administratives (personnel, financements) sera à préparer par les tutelles (universités, délégations régionales Inserm/CNRS, DRHs, DAFs).

3. Il convient de maintenir et d'organiser des auditions en présentiel avec analyse des différents corps de métiers (ITA, doctorants/postdocs, chercheurs).

Seconde option d'évaluation des unités

L'Inserm s'accorde avec les autres tutelles et avec le Hcéres pour **prendre en charge l'évaluation des unités** en renouvellement ou en création *ex nihilo*. Les unités qui ne demandent pas de renouvellement sont évaluées exclusivement par le Hcéres.

L'Hcéres continue à évaluer les établissements.

L'Inserm s'engage avec les autres tutelles pour évaluer à l'échelle de l'unité/équipes et à rendre le rapport et les données nécessaires au Hcéres :

1. Informations générales
2. Portfolio au format du bilan
3. Autoévaluation narrative du bilan, avec une seconde partie de projet en précisant l'impact d'éventuelles restructurations des équipes et s'appliquant aux quatre domaines :
 - Domaine 1. Profil, ressources et organisation de l'unité*
 - Domaine 2. Attractivité*
 - Domaine 3. Production scientifique*
 - Domaine 4. Inscription des activités de recherche dans la société*
4. Le projet avec sa trajectoire/projet serait détaillé selon des axes/thèmes/équipes pour faciliter la compréhension et l'évaluation.
5. Données de l'unité : Les unités fourniraient un fichier « Données de caractérisation et production » avec les réalisations et les financements obtenus par les personnes présentes au cours du mandat « du bilan », avec une couleur pour les sortants et une autre couleur pour les entrants au prochain mandat.
6. **Un SAB par unité deviendrait obligatoire.** Il faudra clairement définir le périmètre de ce conseil car ce n'est pas un organe d'évaluation mais de conseil pour le DU. Les recommandations du SAB seraient émises avant l'évaluation. Aux auditions conduites par ce SAB, assisteraient des représentants des tutelles (instituts thématiques pour l'Inserm), des membres de CSS (élus C inclus) qui s'entretiendraient aussi avec les doctorants/chercheurs/ITA-BIATSS. Si le SAB a lieu entièrement en ligne (sans visite sur site), il faudrait donc **privilégier le format hybride** avec une partie rajoutée de visite par les experts français. Il faudrait aussi s'assurer que chaque unité ait un SAB et que ceux-ci **soient validés par les tutelles** (Inserm/CNRS/université/autres), notamment en cas de mise en place de collaborations qui seraient à déclarer en amont et lors du comité. Si besoin, les instances scientifiques aideraient les unités à **constituer leur SAB**.

7. Ensuite, les CSS feraient leur évaluation en se fondant sur le dossier unique de l'unité/des équipes ainsi que sur les recommandations du SAB. L'Inserm conserverait l'audition du DU par le comité mixte CSS/CS après l'évaluation de l'unité/des équipes.
8. Si possible, l'unité pourrait avoir deux réunions au cours du mandat avec son SAB pour assurer un suivi, avec typiquement un membre de CSS/axe qui y assisterait et avec éventuellement les représentants des tutelles.

Points positifs

1. L'exposition à des experts d'envergure internationale possible avec le SAB
2. Le dossier unique permet de simplifier la rédaction pour l'évaluation et raccourcir le calendrier en évitant les trois phases de rédaction (SAB, Hcéres, Inserm) à six mois d'intervalle chacun.
3. L'exercice de rédaction du dossier unique donne suffisamment d'informations sur le bilan de l'unité et des équipes pour que le Hcéres y trouve les informations nécessaires.
4. On profite de la réunion du SAB en présentiel/hybride pour réunir les différents corps de métiers (ITA, doctorants, postdocs, chercheurs, ...) qui seront évalués par des experts des CSS.
5. En cas de forte restructuration d'unité, le Hcéres pourra toujours extraire les données du bilan grâce aux couleurs utilisées dans le fichier des données de caractérisation.

Les risques associés

1. Il faudrait définir quelle entité prend en charge le processus d'évaluation pour quelles unités et jusqu'à la rédaction du rapport qui est envoyé au Hcéres pour une évaluation intégrée par les universités et les Organismes Nationaux de Recherche concernés par la vague.
2. Le calendrier des CSS étant déjà chargé, il faudrait organiser la présence d'un membre par thématique pour le SAB (mais il était déjà prévu pour la visite Hcéres).
3. **Le département de l'évaluation de l'Inserm devrait être suffisamment renforcé en personnel pour assurer cette mission (difficulté de recruter).**
4. Le budget alloué au Hcéres pour la mission d'évaluation pourrait être ré-attribué aux tutelles qui feront les évaluations.
5. Un guide pour organiser le SAB doit être fourni par le département de l'évaluation, et construit avec les instances scientifiques.

Troisième option d'évaluation des unités : La labellisation se ferait au niveau des unités et non des équipes (Proposition applicable sur option #1 et option #2).

La labellisation de l'unité (et non de chaque équipe) augmente la responsabilité du DU, des responsables d'équipes et chercheurs pour stimuler la recherche dans l'unité. Dans ce cas, les **CSS** donneront un **avis global sur chaque équipe** (mais **pas à l'échelle de tous les critères comme actuellement**) et une **appréciation sur les équipes** et soulèveront des points transmis au DU. Le conseil scientifique évaluera le dossier, le rapport du SAB et l'avis global des CSS. Des comités d'audition composés des membres du CS et des membres de CSS ayant assisté au SAB entendent les DU. Le comité d'audition rend un commentaire et une appréciation (remarquable, excellent, très bien, bien, moyen et insuffisant) sur l'unité ainsi que son avis sur la labellisation de l'unité par l'Inserm (favorable/défavorable). Ces évaluations seront transmises à la direction générale pour décision.

Les appréciations sur les équipes et l'Unité seront ainsi mieux perçues dans un contexte bienveillant, constructif et d'accompagnement que par le ressenti d'évaluation avec sanction au niveau de chaque équipe.

Il faudra avoir suffisamment de membres de CSS lors de l'évaluation des grosses unités/centres pour couvrir les différents axes de l'unité, ce qui est fortement demandé par les unités elles-mêmes. La difficulté de l'évaluation résidera dans la taille et la pluridisciplinarité des unités.

Points positifs

1. Cela responsabilise et autonomise les directeurs d'unité et son comité de direction pour superviser et gérer les équipes.
2. Le travail de préparation de documents est moins important au niveau de chaque équipe.
3. Il n'y aura pas de changements dans les responsabilités d'évaluation entre institutions.

Les risques associés

1. L'évaluation des équipes est une aide pour que les DU soient informés et accompagnent au mieux les équipes en émergence ou en restructuration. Il faut noter que les présidents de CSS se sont exprimés sur la nécessité d'évaluer les équipes pour voir leur qualité, leur fragilité et pouvoir suggérer des actions. Par ailleurs, ils se sont aussi exprimés sur les difficultés à évaluer les grosses unités mono-équipes. A tous ces risques, l'évaluation de l'unité comprendra toujours celle des équipes dans lesquelles **le SAB et les membres de CSS identifieront les points forts et les faiblesses** (mais avec un avis global et non décliné sur tous les critères pour chaque équipe).
2. La pondération actuelle faite sur la dotation à partir des résultats de l'évaluation par équipes/unités dépendra de la stratégie de l'établissement.